



Les années-lumière

Julien Fecteau-Robertson, responsable des communications

Les événements se bousculent à diverses instances, tant au local qu'au national. À Rimouski, les deux derniers jours de grèves nous auront permis de démontrer une impressionnante mobilisation, en solidarité avec les autres syndicats de notre cégep et de la région. Nous rappelons d'ailleurs à nos membres de remplir le formulaire sur les impacts des journées de grève que le SEECR leur a fait parvenir le 18 novembre. Nous avons également eu la semaine dernière une assemblée générale pour le moins chargée, mais qui s'est somme toute bien déroulée. Tout d'abord, les membres ont convenu de s'abstenir d'appuyer toute hypothèse de calendrier proposée par la Direction tant que cette hypothèse impliquerait une reprise des cours sans rémunération. Nous avons ensuite rejeté l'avis de motion demandant un changement à certains articles du *Règlement du fonds de défense des travailleuses et travailleurs du SEECR*.

Le dernier dépôt syndical a été reçu avec un certain mépris par la partie patronale. À peine quelques heures après sa présentation, le ministre Coiteux annonçait aux médias que nous étions à « des années-lumière » d'une entente. Ce n'est pas tout à fait faux, notamment en ce qui concerne la rémunération. À la table centrale, on pourrait voir la décision du Front commun de diminuer nos demandes salariales de 13,5 % à 7,5 % comme un pas vers une éventuelle entente, tout comme la contre-offre de la partie patronale pour la relativité salariale qui est passée de 0 % à environ 2,5 % pour la cinquième année, selon les rangements salariaux. Mais force est d'admettre qu'il y a encore loin de la coupe aux lèvres.

À la table de négociations pour les matières sectorielles, pour le personnel enseignant du niveau collégial, ce dépôt avait tout de même le mérite de répondre à certaines demandes de la partie adverse, ce que cette dernière s'est abstenue de faire dans ses propres demandes. Nous avons fait d'importantes concessions en ce qui a trait à notre autonomie professionnelle.

Les points les plus chauds restent cependant, sans surprise, ceux impliquant des ajouts de ressources.

Plus d'information sur les négociations vous sera transmise lors de la prochaine assemblée générale, le 1^{er} décembre. □

À la défense de la formation générale

Julien Fecteau-Robertson, délégué au Conseil général de la FEC

À u Conseil général de la FEC (Fédération des Enseignantes et enseignants de cégep) le 19 novembre, nous avons assisté à la conférence du Dr Thierry Karsenti intitulée *Recherche sur la formation générale*. La pertinence de cette formation est périodiquement remise en question. Chaque fois, les enseignantes et enseignants doivent monter aux barricades pour rappeler à nos élus et au reste de la population la nécessité de maintenir ce tronc commun qui permet à nos étudiantes et étudiants de se développer en tant qu'individus, citoyennes et citoyens. Ces attaques se veulent de plus en plus subtiles et détournées. La dernière en date, issue du Rapport Demers, propose des moyens de contourner ou d'assouplir les exigences de ces cours.

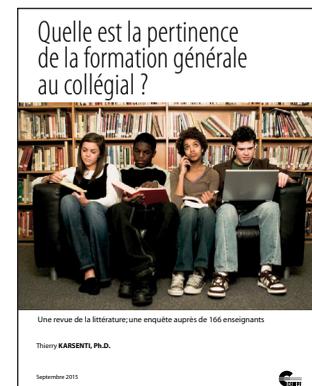
C'est pour faire suite à ce rapport menaçant que M. Karsenti, du CRIFPE (Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante), a publié une enquête sur la pertinence de la formation générale. Cette étude permet de déboulonner plusieurs mythes, notamment sur l'impact de ces cours sur le taux d'échecs des étudiantes et étudiants, sur

l'adaptation de l'enseignement aux nouvelles réalités, sur la satisfaction des employeurs et sur la prétendue supériorité des modèles collégiaux anglo-québécois et canadien-anglais, dont le rapport Demers nous invitait à nous inspirer.

Le docteur Karsenti nous présente également les principaux défis de l'enseignement de la formation générale et explore diverses pistes de solutions, notamment la valorisation, la consultation, la concertation et des mesures pour venir en aide aux étudiantes et étudiants éprouvant davantage de difficulté. Il s'agit d'une lecture, le document se trouve en pièce jointe, plus que pertinente pour quiconque s'interroge sur la place de ces cours dans le cheminement de nos jeunes. □

Dans ce numéro...

- **Les années-lumière**
par Julien Fecteau-Robertson
- **À la défense de la formation générale**
par Julien Fecteau-Robertson
- **Durer**
par Alain Dion
- **Agir**
par Catherine Paradis
- **Calendrier et disponibilité des profs**
par Marie-Josée Boudreau
- **Entre nous**
par Julien Fecteau-Robertson
- **Étrangers chez soi**
par Catherine Babin
- **Tous responsables**
par Alain Morneau
- **Multiplication des frais accessoires de santé. La mise en péril du système public de la santé**
- **Réflexion à propos des prestations de grève**
par Patricia Posadas
- **Agenda**
- **Information de dernière heure**



Durer

Alain Dion, enseignant au Département des arts

« Dans l'histoire des hommes, chaque acte de destruction trouve tôt ou tard sa réponse dans un acte créatif. »

Edouardo Galaneo, *Les veines ouvertes de l'Amérique latine*

Le climat social au Québec a rarement été aussi morose. Compressions budgétaires totalement sauvages, démantèlement de nos outils collectifs, attaques en règle contre les services publics, dénigrement par le pouvoir de tout mouvement de résistance qu'il soit syndical, social, environnemental, national ou citoyen. Les régions sont abandonnées à elles-mêmes. Le pétrole se prépare à couler à flots sur notre territoire sans notre consentement. Bien des progressistes ont l'impression de vivre un véritable cauchemar, une insupportable « gueule de bois militante ». Et pourtant...

Pourtant, il y a du mouvement à l'horizon. Depuis la rentrée automnale, plus de 400 000 travailleuses et travailleurs du secteur public unissent leurs voix et entreprennent des actions de grève pour lutter contre l'austérité. Des milliers de parents se joignent au mouvement pour défendre l'école publique. Des personnalités médiatiques reprennent le flambeau. Des artistes, des intellectuelles reviennent à l'avant-scène. Avec peu de moyens, mais beaucoup de conviction. Bien des associations étudiantes n'attendent que le signal pour se remettre à la tâche.

Les espaces de lutte sont multiples, c'est vrai. Mais la résistance citoyenne s'organise mieux que jamais. Des villes se refusent maintenant

à être de simples spectatrices des spéculateurs pétroliers sans vergogne. Des élus se lèvent pour dire non à l'inacceptable. Du rarement vu. Il faut le voir.

Le défi maintenant est de tisser le maximum de liens entre tous ces groupes. S'écouter, s'épauler. Constaté que toutes nos luttes convergent. Pour le bien commun, le vivre ensemble. Simplement. Et le plus important : tenir le coup. Longtemps. Résolus. Même si c'est dur. Même si c'est long. Malgré les embuches.

Il y a quelques années, Robert Jasmin, militant et porte-parole d'ATTAC- Québec (Association québécoise pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne), un homme pour qui j'ai énormément d'estime, me rappelait très justement que « la plus grande qualité d'un militant, c'est de durer. »

Il en va de même pour tout mouvement de résistance, pour toute lutte. Lutte syndicale, sociale, environnementale ou lutte de libération nationale. Durer. Au-delà du momentané sentiment d'impuissance, des reculs imposés, des défaites crève-cœur. Oui, durer. Expliquer, convaincre, unir, lutter. Toujours, tout le temps. Durer.

Pour un jour, enfin vaincre... et recommencer. Durer. □



Catherine Paradis, représentante au Comité de la condition des femmes de la FEC

Agir

Vous vous souvenez peut-être qu'à la rentrée, le spectacle d'un chanteur hip-hop à Rimouski a semé la controverse. Une centaine de Rimouskoises (rejointes par des Rimouskois) se sont rapidement mobilisées lorsqu'elles ont appris la venue de cet « artiste » qui, dans ses chansons, traite les femmes de « salope », « plote », « pussy », « femme en chaleur », « fêlure », « bitch », « slut », « poule », « chienne », « crasse », « grosse vierge » et « grosse plote », et qui, s'adressant à une femme, dit : « tu peux ben te beurrer la face, face à terre, t'es moins grosse mais t'es qu'une crasse ». Aucun contenu, que des propos violents et dégradants pour les femmes. Oh, et il dit aussi que « pour ce qui est des tantouses, faut toutes les buter partout » : les homosexuels sont aussi la cible de ce « personnage ».

Nous avons créé un groupe féministe sur Facebook et rencontré le propriétaire du bar qui devait accueillir l'« artiste » à *La P'tite Grenouille* pour lui demander de ne pas donner de tribune à cet artiste aux propos misogynes. Devant son refus, nous avons publié une lettre ouverte, d'autres ont organisé un « sit-in » le soir de l'événement pour dénoncer les propos de l'artiste, et c'est là que tout a dégénéré. L'événement public créé sur Facebook a offert une tribune aux admirateurs de l'« artiste ». La violence, l'antiféminisme et la misogynie y ont déferlé. Pour en avoir un aperçu, visitez : resistancefeministerimouski.wordpress.com/comments/

La misogynie ou le deuxième degré

Entre deux insultes violentes à connotation sexuelle, on nous traitait d'idiotes : nous n'avions pas compris qu'il s'agit d'un personnage, que dans l'fond, c'est un bon gars; un père de famille, qui plus est.

Voilà une révélation intéressante pour une enseignante en littérature. Alors que tant d'élèves peinent à saisir l'ironie dans les textes littéraires (saviez-vous que les textes ironiques sont systématiquement rejetés pour l'épreuve uniforme, histoire d'éviter la débâcle?), d'autres en voient là où il n'y en a pas. Là où il n'y a qu'une violence banalisée et non dénoncée.

J'étais sans mots. Que pouvions-nous faire devant des gens qui ont grandi dans une société tellement hypersexualisée et dont les stéréotypes sexuels sont tellement forts qu'ils ne voient pas la violence et la misogynie là où elles se manifestent, et qui réagissent violemment lorsqu'on les confronte à cette violence envers les femmes?

Lorsqu'un ami nous a appris que des admirateurs courroucés cherchaient à connaître l'adresse de certaines dénonciatrices, nous avons décidé d'annuler le « sit-in ». Des camarades nous ont reproché de céder à l'intimidation. Bien sûr. Il n'était pas question de se donner en pâture et, surtout, il fallait que la violence cesse.

Dénoncer ou passer son chemin?

En entrevue à Radio-Canada, on m'a demandé si la dénonciation était une bonne stratégie, considérant que cela a fait beaucoup de publicité

à l'« artiste ». J'ai répondu qu'il ne s'agissait pas d'une stratégie, mais d'une obligation, d'un devoir de citoyenne. J'aurais répondu la même chose aux admiratrices et aux admirateurs déchainés (oui, il y avait plusieurs femmes) qui nous disaient que si on n'aimait pas ça, « on avait yinqu'à pas y aller ». Oui mais.

Toute cette histoire n'est pas sans rappeler le mouvement #agressionnondénoncée, lancé l'année dernière. Les femmes commencent à parler des agressions à caractère sexuel ou des autres formes de violence qu'elles ont vécues. Les Forces armées canadiennes commencent à parler « d'inconduites sexuelles » dans leurs rangs. Les universités commencent à combattre la culture du viol. On commence à dénoncer les violences que subissent les femmes autochtones. L'affaire Marcel Aubut a remis le harcèlement sexuel à la une. Jasmin Roy dévoile, dans son dernier livre (*Bitch : les filles et la violence*) l'intimidation et la violence entre filles.

Ce n'est que le début. Il faut continuer de dénoncer. Même si ça fait de la pub à des « artistes » qui n'en méritent pas, même si c'est notre parole contre celle de la SQ (je pense bien sûr à Val d'Or...), même si ça nous attire une pluie d'insultes et de menaces, même si ça dérange. Surtout si ça dérange. Je pense que si ça dérange tant, c'est parce que ça renvoie une image dérangeante de notre société. Un jour, il faudra bien s'y attaquer. Pourquoi pas aujourd'hui?

Du 25 novembre au 6 décembre : 12 jours d'action contre la violence envers les femmes

Le thème cette année : « Les femmes sont toujours victimes de violence parce qu'elles sont des femmes! Il faut agir pour que ça change. Faites partie du changement! »

Le 6 décembre : Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

Le 6 décembre, on se souvient des victimes; c'est aussi le temps d'agir.

La *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes* a été instituée par le Parlement du Canada en 1991 à la suite du drame survenu à l'École polytechnique de Montréal, où 14 jeunes femmes ont été assassinées le 6 décembre 1989. Simplement parce qu'elles étaient des femmes. La Journée nationale permet non seulement de se recueillir un instant et de se rappeler ce triste événement, mais elle offre aussi la possibilité de se questionner sur le problème de la violence faite aux femmes et aux jeunes filles. D'où la nécessité d'adopter des mesures concrètes pour la prévenir et l'éliminer.

Source : Gouvernement du Québec, Secrétariat à la condition féminine.

5 gestes à la portée de tout le monde pour arrêter la violence faite aux femmes

1. Planifiez. Réfléchissez d'avance à ce que vous ferez si vous êtes témoin d'une agression ou de menaces.

Si vous voyez une femme se faire menacer ou agresser, vous pouvez agir. En effet, vous n'êtes pas nécessairement impuissant. Vous pourriez même réussir à désamorcer la situation en approchant la femme et en lui demandant tout simplement si ça va ou si elle veut de l'aide. Au besoin, appelez d'autres personnes en renfort. Bien sûr, si vous craignez pour votre sécurité ou la sienne, composez le 9-1-1 et demandez à la police d'intervenir.

2. Alliez boisson et réflexion.

Profiter d'une femme qui a trop bu, c'est mal. De plus, quiconque a un contact sexuel

avec une personne n'y ayant pas consenti librement commet un crime. Si vous voyez qu'une femme est vulnérable, offrez-lui de l'aider à rentrer chez elle en toute sécurité. Si quelqu'un — ami ou étranger — veut « s'envoyer » une femme ayant consommé trop d'alcool, essayez de l'en dissuader.

3. Vous avez raison de croire qu'une amie est victime de violence? Abordez le sujet avec elle.

Si vous avez raison de croire qu'une amie est victime de violence de la part de son conjoint ou d'un ex, parlez-lui. Elle se sent probablement prisonnière de la situation, mais il suffira peut-être que vous brisiez le silence pour qu'elle se décide à demander de l'aide.

4. Vous croyez qu'un de vos amis est violent? Abordez le sujet avec lui.

Si vous avez raison de croire qu'un ami bat une femme ou emploie la violence psychologique contre elle, parlez-lui calmement en privé. Dites-lui que son amitié est importante pour vous, mais que son comportement vous dérange. Rappelez-lui qu'il commet un crime s'il a des contacts physiques ou sexuels non consentis avec

une autre personne — même quand cette personne est sa blonde ou sa femme. Peut-être que vous réussirez de cette façon à lui ouvrir les yeux tout en préservant votre amitié.

5. Vous n'aimez pas qu'on rabaisse les femmes ou qu'on les couvre d'insultes? Dites-le.

C'est souvent à l'occasion d'activités à caractère social ou en ligne que des gens utilisent un langage injurieux pour parler des femmes en général ou pour dénigrer une femme en particulier. Ne faites pas la sourde oreille. Vous pouvez pacifiquement vous opposer à l'utilisation d'un tel langage. Il suffit de dire ou d'écrire : « Il est inacceptable de parler des femmes de cette façon. Arrêtez. » Vous constaterez peut-être, à votre étonnement, qu'un grand nombre de vos amis sont d'accord avec vous et attendaient seulement que quelqu'un dise tout haut ce qu'ils pensaient tout bas.

Source : Gouvernement du Canada, Condition féminine Canada, <http://www.swc-cfc.gc.ca/violence/prevention/vaw-vef-fra.html>

Voir aussi : *Élevez des garçons respectueux des femmes* : www.swc-cfc.gc.ca/violence/prevention/vawm-vefh-fra.html □



Calendrier et disponibilité des profs

Marie-Josée Boudreau, responsable de l'application de la convention collective

La réception de notre nouveau calendrier a suscité bien des questionnements. Quelques pistes de réponse pour vous aider à planifier cette fin de trimestre d'automne 2015 (bien qu'il soit fort possible que nos trois autres jours de grève votés viennent changer la donne!) :

1. Le 24 décembre semble compter comme une journée de correction. Nous ne sommes pas en vacances de Noël?

Selon la convention collective (article 8-2.00), les vacances des enseignantes et enseignants, à temps complet comme à temps partiel, se prennent l'été. Les seuls véritables congés du temps des Fêtes sont donc les journées fériées du 25 décembre et du 1^{er} janvier. Heureusement, cela ne veut pas dire que notre présence est requise entre les murs du cégep en tout temps. Il est bon de se rappeler qu'il n'existe toujours pas d'entente locale sur la disponibilité des enseignantes et des enseignants. S'il est vrai que la convention précise qu'il nous faut être « à la disposition du cégep », tous ne sont pas d'accord sur ce que signifie « être à la disposition ». La pratique locale, dans le cas d'une absence prolongée à l'extérieur de la région (un voyage à Cuba, par exemple), est qu'il est possible de prendre entente avec la direction des Services éducatifs pour procéder à un réaménagement

de la disponibilité en précisant comment les heures ont été ou vont être réalisées. Notez que la période comprise entre le 24 décembre et le 31 décembre ne nécessite habituellement pas ce genre d'entente, puisque la remise de vos notes fait foi de votre travail acharné de correction!

2. Prévoir des activités de reprise ou d'aide à la réussite le soir, c'est possible?

Selon la convention collective (articles 8-8.01 à 8-8.03), l'enseignant ou l'enseignante à temps complet est à la disposition du Collège six heures et demie par jour sur une période maximale de 10 heures. De plus, une période minimale de quatorze heures doit s'écouler entre la fin de la période de disponibilité d'une journée et celle de la journée suivante. Si le fait d'offrir des activités pédagogiques ou des reprises d'examen en soirée a pour effet qu'on déroge à ces règles, vous êtes en droit d'exiger une période de non-disponibilité à un autre moment de la semaine. Un élément reste important : votre disponibilité ne peut excéder trente-deux heures et demie (32,5) par semaine.

Pour tous les cas particuliers, je vous suggère fortement de venir nous rencontrer. □

entre nous

Julien Fecteau-Robertson, responsable des communications

Cette rubrique vise à permettre à nos collègues d'apprendre à mieux se connaître. Deux membres ont été pigés au hasard pour une courte entrevue.



Claudie Canuel
Enseignante en Sociologie

La vie... Alors qu'elle quitte sa Côte-Nord natale, Claudie hésite et envisage des études en archéologie, mais c'est son attirance pour une université plus petite, en région, qui la fait opter pour la sociologie à l'UQAR. Chercheuse de formation, elle commence pourtant à enseigner alors qu'elle rédige son mémoire. Cette profession n'est pas son premier choix, mais elle s'est découvert une véritable vocation. C'est en effet son amour du monde et des gens qui l'a menée vers la socio. L'enseignement était donc presque une suite logique. Elle continue tout de même à faire quelques travaux de recherches occasionnels et bénévoles pour certains organismes sociocommunitaires. Elle a célébré récemment ses 25 ans parmi nous, qui lui ont permis d'observer les différentes évolutions de mentalités et d'attitudes chez ses étudiantes et étudiants.

Le lieu... Depuis qu'on ne peut plus fumer dans le salon du personnel, nous croiserons Claudie à la bibliothèque.

Le truc... Elle invite souvent dans ses cours des personnes touchées par les diverses problématiques qu'elle aborde : immigrants, père homoparental, prostituée, punk, etc. □



Guillaume Proulx-Bégin
Enseignant en Microédition et hypermédia

La vie... Alors qu'il étudie en sciences de la nature à notre cégep, Guillaume suit un cours complémentaire en dessin et réalise qu'il n'y a pas de raison pour laquelle ce passe-temps ne deviendrait pas son travail. Après un bac en design graphique à l'Université Laval, son amour de la nature et de sa région le ramène tout de suite à Rimouski, où un concours de circonstances et son désir de partager des idées et des connaissances le poussent vers l'enseignement. Il est embauché en 2013 en même temps qu'un autre collègue, renouvelant ainsi la moitié du petit département. C'est à cette époque que le programme Techniques de bureautique change de nom et doit affronter de sérieux défis de recrutement, de redressement et d'implantation de nouvelles technologies, notamment la formation à distance. Désireux d'apprendre à connaître les gens et le milieu du cégep, il occupe depuis août le poste de responsable des pratiques syndicales et des droits nouveaux au Comité de coordination syndicale où il se démarque par sa patience exemplaire et ses espadrilles fluo.

Le lieu... Grand sportif, Guillaume aime marquer le début et la fin de sa journée de travail en cotoyant les autres irréductibles cyclistes qui viennent garer leur vélo près du parc, été comme hiver.

Le truc... Dans son cours de portfolio, Guillaume fait recouvrir les murs de sa classe avec de grandes mosaïques d'inspiration visuelle (photos, sites Web, typographie, etc.) Cette démarche permet aux étudiantes et étudiants d'explorer leurs intérêts pour la réalisation de leur portfolio. □

Étrangers chez soi...

Catherine Babin, déléguée de la CSQ en Palestine du 5 au 18 septembre 2015

La guerre des Six Jours de 1967 s'est conclue par l'annexion par Israël de la Cisjordanie et de la partie orientale de Jérusalem. Même si l'occupation de ces territoires a toujours été considérée illégale par la communauté internationale, Israël désigne unilatéralement la « Jérusalem réunifiée » comme sa capitale. Les 66 000 Palestiniennes et Palestiniens alors présents à Jérusalem-Est se voient offrir la citoyenneté israélienne, moyennant allégeance à Israël. La plupart refusent et obtiennent plutôt un statut de résidents permanents en Israël. Il s'agit de la seule occurrence où un pays occupant accorde un statut d'étranger à la population indigène.

La carte d'identité bleue qui témoigne de ce statut particulier est importante pour celles et ceux qui la possèdent; elle accorde à sa détentrice ou son détenteur une plus grande liberté de mouvement sur le territoire que celle dont jouissent les Palestiniennes et Palestiniens d'Israël ou de Cisjordanie. Les premiers, qui ont abandonné leur identité palestinienne, se voient interdire l'accès aux territoires occupés (trop dangereux, dit-on) alors que les seconds ne peuvent pas circuler en Israël sans l'obtention d'un permis spécial. De plus, le statut de résident leur donne accès aux systèmes de sécurité sociale et de santé d'Israël, incomparables avec ceux de la Cisjordanie.

Malgré son nom, ce statut est loin d'être permanent. Le statut de résident permanent peut être révoqué à tout moment par Israël, et les Palestiniens qui le possèdent doivent continuellement prouver que Jérusalem est au « centre de leur vie ». Pour le vérifier, des inspecteurs municipaux peuvent se présenter à

l'aurore pour vérifier que le lit est occupé, que la brosse à dents est humide et que les factures d'électricité et d'eau sont bien acquittées. Partir de la ville quelques jours est donc pratiquement hors de question. Sans cette carte d'identité, on doit dire adieu à son travail, sa maison, ses amis et sa famille. Entre 1967 et 2008, plus de 14 000 Palestiniennes et Palestiniens ont perdu leur droit de résidence¹.

Le statut de résident permanent accordé aux Palestiniens n'est pas transmissible aux membres de la famille immédiate. Le mariage entre des Palestiniens de Jérusalem et de Cisjordanie peut être extrêmement déchirant. Alors qu'un des conjoints ne peut se permettre de s'absenter de la ville, l'autre doit demander la permission pour s'y rendre. La complexité de la démarche permettant à un conjoint d'obtenir la citoyenneté hiérosolymite s'est alourdie après la seconde Intifada et les « processus de réunification familiale » sont de plus en plus laborieux, coûteux et rarement fructueux.

La stratégie israélienne dans cette situation est de rendre la situation des Palestiniennes et Palestiniens vivant à Jérusalem insoutenable en les séparant physiquement et administrativement de leurs consoeurs et confrères de Cisjordanie. En les incitant à quitter de leur propre gré cette ville « trois fois sainte », Israël aura beau jeu d'argumenter pour faire de Jérusalem sa capitale. Mais les Palestiniennes et Palestiniens que nous avons rencontrés sont tous déterminés à ne pas quitter : « rester, c'est résister ». □

1. ALYAN, N.A., 2012. Policies of Neglect in East Jerusalem. The Association for Civil Rights in Israel.

Tous responsables

Alain Morneau, enseignant au Département de philosophie

Avant-propos : Ce texte constitue une prise de parole spontanée en réaction aux événements de Paris. Son but n'est pas d'en analyser méthodiquement les causes, mais de réfléchir à ce qui, dans nos sociétés, pourrait mener à ce genre de violence. L'élément central d'une réflexion beaucoup plus large serait l'exploitation, par l'Occident et plus précisément par les grandes corporations, de tous les peuples, y compris de plus en plus ceux-là mêmes dont ces corporations sont issues.

La barbarie a encore parlé hier en France et les gens ordinaires en ont comme toujours payé le prix. Cette barbarie qui s'invite trop souvent dans l'existence des peuples quels qu'ils soient, elle ne naît pas spontanément et ses causes sont multiples. Sa nourriture est la misère, l'abandon, l'absence d'espoir et la détresse psychologique. Ce sont les ingrédients de base qui, en créant la haine, donnent naissance à la barbarie humaine.

De la misère humaine, de l'abandon des plus faibles de nos sociétés, du manque d'espoir pour les moins nantis et de la détresse psychologique d'un nombre croissant de jeunes, nous sommes tous responsables.

Cette responsabilité prend naissance au sommet de la pyramide sociale, là où trônent les grandes fortunes de la planète, ce un pour cent des gens les plus riches qui possèdent tout et veulent s'approprier le reste. Leur appétit sans limites engendre les conditions d'existence d'une frange de plus en plus importante de laissés pour compte, qui deviennent des cibles faciles à recruter par les mouvements terroristes.

C'est également aux chefs d'État qu'appartient cette responsabilité lorsque, par lâcheté ou

par intérêt, ils se soumettent au diktat de l'économie de marché au lieu de gouverner au bénéfice de leur population. C'est de là que proviennent l'appauvrissement des plus pauvres et l'enrichissement des plus riches. De là également le manque de ressources pour aider les gens à surmonter leur détresse psychologique, l'érosion des services aux élèves et étudiants en difficulté, aux soins de santé de moins en moins pour tous et surtout l'accès à une éducation véritablement citoyenne devenant de plus en plus précaire. Laisser se dissoudre, dans la logique du néolibéralisme qui règne en ce moment partout sur la planète, les services sociaux, les soins de santé et surtout l'éducation, c'est ouvrir toute grande la porte à la haine des plus démunis vis-à-vis les mieux nantis et de ce fait permettre aux manipulateurs intégristes de les inciter à la violence et au terrorisme.

Mais la plus grande responsabilité est la nôtre, citoyens et gens ordinaires qui élisons ces gouvernements fantoches dont les membres les plus importants ne se cachent pas pour enregistrer leurs bateaux à l'étranger ou utiliser des paradis fiscaux. C'est nous qui, par nos votes et notre absence de résistance dans le confort de notre petit individualisme, en définitive, donnons notre aval à ces pillards et destructeurs du monde. C'est aussi nous qui permettons aux institutions des trois monothéismes de s'imposer comme les seules dépositaires de la foi alors qu'elles ne sont rien de plus que des cancers de la véritable spiritualité. Tant que la majorité des êtres humains laissera les enfants se faire enfermer dans des pseudo-vérités et des dogmes absolus, l'humanité connaîtra l'intégrisme et la barbarie.

C'est donc aux peuples que revient le devoir de dire non aux ayatollahs, qu'ils soient religieux ou économiques. Il faut exiger que les gouvernants actuels établissent une réelle équité économique entre les différents individus. Il faut exiger que des services efficaces soient mis en place pour prendre en charge les personnes qui manifestent des déséquilibres psychologiques. Il faut exiger que les soins de santé soient gratuits pour tous. Il faut exiger que l'éducation soit accessible pour tous, que les programmes d'études permettent à tous d'apprendre selon leurs capacités et leur rythme, et qu'il y ait également des professionnels en nombre

suffisant pour s'occuper des élèves et étudiants en difficulté. Ce n'est pas vrai que nous n'avons pas les moyens financiers de réaliser un tel idéal, il y a dans les paradis fiscaux actuellement 717 mille milliards de dollars qui dorment sans servir à qui ou à quoi que ce soit, sauf à satisfaire l'appétit du un pour cent des gens les plus riches. Souvenons-nous des grandes révolutions de l'histoire : très peu se sont faites sans effusion de sang. Nous pouvons aujourd'hui changer les choses sans en arriver là. N'attendons pas que la souffrance soit trop grande et que la colère et la haine se manifestent, agissons aujourd'hui. □



Au dernier Conseil général de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), un nouvel outil d'information grand public sur les frais accessoires de santé, développé par la CSQ avec la collaboration de l'AREQ-CSQ, a été présenté. Le document, en pièce attachée, est également accessible sur le site de la CSQ : www.lacsq.org/dossiers/sante/frais-accessoires-de-sante/.

L'outil propose trois pistes d'action essentielles :

1. Exiger un débat public sur la question;
2. Témoigner des cas de facturation qui constituent une barrière à l'accès universel aux services de santé;

3. S'informer et porter plainte auprès du Collège des médecins du Québec pour les cas de facturation abusive et illégale.

La population ne doit surtout pas accepter de payer sans poser de questions. Maintenir la pression démontrera qu'un tel système est contreproductif, mais surtout très inéquitable. Des recours juridiques pourraient être exercés par certaines organisations du Québec. Ainsi, bien que l'amendement et la loi aient été adoptés, ils pourraient être contestés sous peu. De plus, la pression citoyenne doit empêcher le ministre d'agir très librement par voie réglementaire. □

Réflexion à propos des prestations de grève

Patricia Posadas, enseignante au Département de français et membre du SEECR

Après y avoir longuement réfléchi, c'est-à-dire entre les interstices de temps que nous laisse notre tâche d'enseignement, je veux, par cette lettre vous signifier mon désir de ne pas recevoir les prestations journalières de grève que nous avons décidé collectivement d'octroyer aux « grévistes ». Je préfère, et de loin, que cet argent reste dans les coffres du Fonds de défense.

Je vous explique les raisons de ma décision. Il se peut que très bientôt nous ayons à prendre part à des luttes syndicales beaucoup plus importantes que celles que nous « menons » actuellement.

Je pense aussi qu'il est possible que, dans un futur pas si lointain, nous ayons à défier des lois spéciales. Le fonds de grève restera l'un des derniers remparts que nous possédons. Mais ce fonds, bien que garni, ne pourra nous être utile dans le cadre d'une lutte plus importante si nous le dépouillons dès à présent. Et j'ajouterais qu'il serait même important que ce fonds soit enrichi en augmentant, par exemple, nos cotisations syndicales et en veillant à ce que cette augmentation serve, justement, à étoffer ce qui reste notre meilleur moyen de défense.

Syndicalement et solidairement vôtre. □

Agenda

Novembre 2015

- 25-26 : Conseil général de négociations
- 28-29 : ASPPC : blitz de négociation

Décembre 2015

- 1 : Assemblée générale
- 15 : Assemblée générale
- 16-17 : Conseil général de négociations

PROFS EN NÉGO

Information de dernière heure

Nous apprenons de notre coordonnateur, Benoît Collette, actuellement en Conseil général de négociations, à Québec, qu'il y aura un blitz de négociations à toutes les tables sectorielles à partir de demain pour se poursuivre jusqu'à dimanche. Des informations vous seront transmises lors de la prochaine assemblée générale, le 1^{er} décembre.